

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE

L'an deux mil vingt-et-deux, le 29 du mois de novembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande, sous la présidence de Luc Simon, en sa qualité de Vice-Président du C.C.A.S de Saint-Jacques-de-la-Lande, dûment convoqués ;

PRESENTS (S) :

M. Luc SIMON Vice-Président ;
M. Clément DAVID Administrateur
M. Marcel Biard Administrateur
Mme Marie-Jeanne LEBRETON Administratrice ;
M. Pierre-François LEBRUN Administrateur ;
M. Jean-Marie GANNEAU Administrateur ;
M. Thierry MORIN Administrateur
M Henri GENDROT Administrateur
M. Daniel BOUET Administrateur
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

PROCURATION(S) DE VOTE :

Mme Marie DUCAMIN Présidente donne procuration à Luc SIMON;

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. Rodolphe LLAVORI Administrateur
Mme Marie LOCKHART Administratrice
Mme Martine FRIOT Administratrice

Le secrétariat a été assuré par Julie Simon Directrice du CCAS

Délibération N° 33_2022 ADMINISTRATION GÉNÉRALE Convention de partenariat « APA – GYM SANTÉ SENIORS »

Monsieur le Vice - Président expose :

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la proposition du Clic Allié âges d'organiser un cycle d'atelier gym santé à destination des seniors dans le cadre de la prévention des chutes ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Kiné Ouest Prévention ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du CCAS de développer un programme d'action à destination des plus de 60 ans dans le cadre de son ambition;

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention avec Kiné Ouest Prévention dans le cadre de l'action « APA GYM SANTÉ SENIORS »
- d'adopter la convention avec Kiné Ouest Prévention dans le cadre de l'action « APA GYM SANTÉ SENIORS » à compter du 1er décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023

Fait et délibéré le 29 novembre 2022 ;
Par délégation de La Présidente
Luc Simon Vice-Président du CCAS

